



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **12 OCT. 2023**
N°2023-105

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-et-un septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Budget Supplémentaire 2023 au Budget Ville

Rapporteur : Mme AMAR

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DUVERGER (donne procuration à M. BASTIN), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme SAILLAND), M. VIGUIE (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BOULAY), Mme DONATIEN (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THIROUX, M. FAUTRE (donne procuration à Mme MASMOUDI-LAJNEF), M. SUDRE (donne procuration à Mme KEITA-GASSAMA).

Secrétaire de séance : Mme ABCHICHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 39

Nombre de procurations : 10

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction des Finances
Séance du Conseil municipal du 27 septembre 2023
Délibération 1

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'Instruction M 14 sur la comptabilité des communes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 1996 relative aux modalités de vote du budget selon la nouvelle nomenclature M 14 à compter du 1er janvier 1997 par laquelle le Conseil a décidé de voter le budget communal par nature pour ses deux sections ;

Vu la délibération n°2023-003 du conseil municipal du 08 février 2023 adoptant le Budget Primitif 2023 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 19 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme émis lors de sa séance en date du 20 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics - Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacements – Sécurité – ASVP émis lors de sa séance en date du 18 septembre 2023;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission : Solidarité - Action Sociale - Prévention - Santé - Politique en direction des seniors - Condition animale émis lors de sa séance en date du 18 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux – Droits des femmes émis lors de sa séance en date du 19 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance en date du 18 septembre 2023 ;

Considérant l'obligation de reprise des résultats antérieurs et des reports et la nécessité d'ajuster certains crédits et d'inscrire des crédits supplémentaires

après en avoir délibéré, à la majorité

38 votes pour, dont 5 procurations (M. CHATAUD, Mme BERTRAND, Mme PARLOUAR, Mme DONATIEN, M. LHOSTE)

11 votes contre, dont 2 procurations (M. FAUTRE, M. SUDRE), Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA.

ARTICLE 1 : ADOPTE chapitre par chapitre le Budget Supplémentaire postérieur au Budget Primitif 2023 arrêté en équilibre à 9 963 466.67€ en section de fonctionnement et à 21 040 710.38€ en section d'investissement.

Les différents mouvements budgétaires sont détaillés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses €	Recettes €
011	Charges à caractère général	914 958.900	0
012	Charges de personnel	0	0
014	Atténuations de produits	9 723.00	0
65	Autres charges de gestion courantes	337 015.38	0
66	Charges financières	1 124 340.55	0
67	Charges exceptionnelles	193 490.00	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	510 000	45 018.90
023	Virement à la section investissement	6 873 938.84	0
70	Produits des services, domaine et ventes	0	0
73	Impôts et taxes	0	1 456 695.00
74	Dotations, subventions et participations	0	2 181 944.00
75	Autres produits de gestion courante	0	0
77	Produits exceptionnels	0	609 666.00
002	Résultat reporté	0	5 670 142.77
	Total	9 963 466.67	9 963 466.67

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses€	Recettes€
	Reports d'investissement 2022	19 239 678.38	16 137 971.10
10	Dotations, fonds divers et réserve	8 080.10	-93 875.00
13	Subventions d'investissement	0	3 543 556.83
16	Emprunts et dettes assimilés	0	-11 357 618.63
20	Immobilisations corporelles	-428 353.20	0
204	Subventions d'équipement (versées)	0	0
21	Immobilisations corporelles	-2 073 713.80	0
23	Immobilisations en cours	-750 000.00	0
	Opérations d'équipement	5 000 000.00	0
27	Autres immobilisations financières	0	55 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 018.90	510 000.00
001	Reprise du résultat 2022	0	6 821 737.24
021	Virement de la section de fonctionnement	0	6 873 938.84
024	Produits de cession d'immobilisation	0	-1 450 000
	Total	21 040 710.38	21 040 710.38

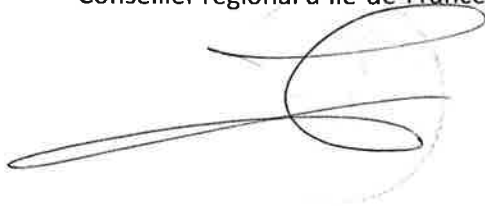
ARTICLE 2 : Décide du versement d'une subvention de 154 164€ au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Champigny sur marne.

ARTICLE 3 : Décide de la reprise de la provision pour dépréciation des comptes de tiers pour 36 306.60€.

ARTICLE 4 : Décide de la constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers d'un montant de 62 000€.

ARTICLE 5 : Décide de la constitution d'une provision pour litige et contentieux d'un montant de 100 00€.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Madame Sabrina ABCHICHE
Conseillère municipale



Transmission en préfecture, le **12 OCT. 2023**

Publication, le **12 OCT. 2023**

Certifié exécutoire

Le Maire

